

Directives OCF "Protection respiratoire"

Version 2015

1. Surveillance

La surveillance doit être faite ou reportée sur le protocole de surveillance ci-dessous et disponible sur

<http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=32494&RefMenuID=0&RefServiceID=0>

ou directement sur

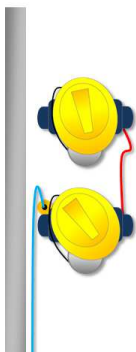
<http://www.ecap-ne.ch/Htdocs/Files/v/6012.pdf/Loisetreglements/ProtocoleDeSurveillance.pdf>

Ces protocoles doivent être stockés au minimum 2 ans

Protocole de surveillance					
Date:	Lieu:				
Nom du surveillant:	Indicatif radio surv.:				
CSP:	Canal / Groupe:				
Équipe no: 1 <input type="checkbox"/> Sauvetage <input type="checkbox"/> Extinction <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/>					
Indicatif radio:	<input type="checkbox"/> Ligne guide <input type="checkbox"/> Couleur:				
Noms, Prénoms	ENTREE: SORTIE:				
	bar bar				
	bar bar				
	bar bar				
	bar bar				
Contrôles et renseignements					
N°	Heure	Pression	Quoi	Où	Quittance
1	:	:			
2	:	:			
3	:	:			
4	:	:			
5	:	:			
Dans des cas spécifiques, si l'équipe n'atteint pas l'objectif à 165 bar, elle doit sortir!					
Équipe no: 2 <input type="checkbox"/> Sauvetage <input type="checkbox"/> Extinction <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/>					
Indicatif radio:	<input type="checkbox"/> Ligne guide <input type="checkbox"/> Couleur:				
Noms, Prénoms	ENTREE: SORTIE:				
	bar bar				
	bar bar				

2. Technique de balisage

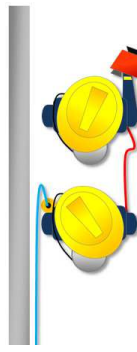
Le binôme de base pour une recherche systématique doit être composé comme ci-dessous:



Equipe de base sans caméra thermique

Un binôme avec un chef d'équipe qui est en premier, le deuxième porte la ligne guide et l'attache.

Ils sont reliés par une corde de liaison ou un autoroll.



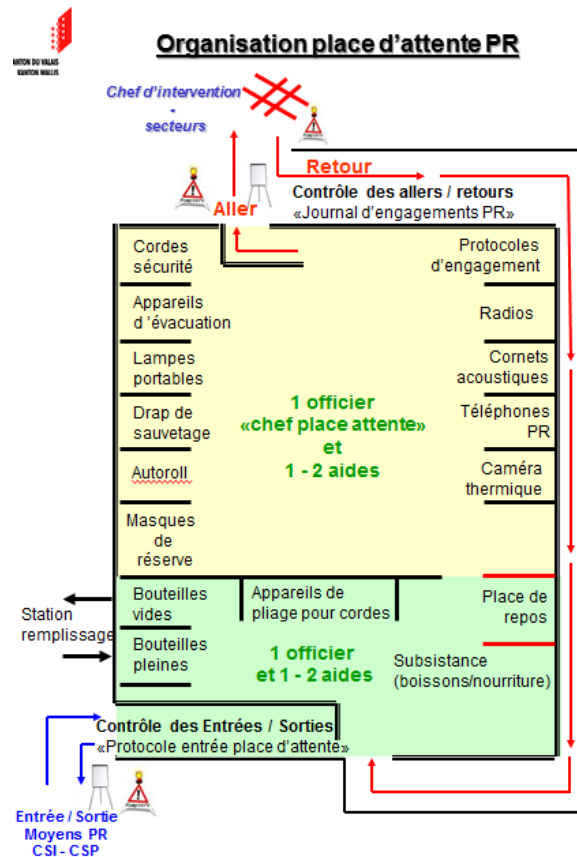
Equipe de base avec caméra thermique

Un binôme avec un chef d'équipe qui est en premier et tiens la caméra thermique. Le deuxième porte la ligne guide et l'attache.

Ils sont reliés par une corde de liaison ou un autoroll.

Une place d'attente PR doit être progressive et adaptée à l'événement.

Elle sera organisée comme ci-dessous:



4. Matériel

Le matériel PR doit être adapté à la situation.

Une balise sonore de localisation (homme mort) est vivement recommandée.

5. Engagement en tunnel, parking sous terrain, objectif difficile

Lors d'événement dans des objectifs tel que, tunnel, parking sous-terrain, l'engagement de porteur du CSI-A le plus proche avec bi-bouteilles est vivement recommandé.

Dans un tel cas un code couleur peut être utilisé pour marquer différents éléments.

- | | | |
|-------|---|---|
| Bleu | = | Points d'eau (p.ex borne hydrante, division) |
| Vert | = | Voies de fuite (p.ex voie de fuite) |
| Jaune | = | Sauvetage / Points clés (p.ex lieu de dépôt d'une ligne guide, dangers particulier) |

6. Rétablissement et contrôles

Tous les contrôles des rétablissements PR sont inscrits dans la feuille de contrôle ci-dessous.



CSI - CSP / SPPr / PV
Année / Jahr
Feuille n° / Blatt Nr.

Feuille de contrôle pour rétablissement protection respiratoire Kontrollblatt für Atemschutzreparierung										
Date Datum	Appareil de protection respiratoire Atemschutzgerät				Masque Maske		Cagoule de sauvetage Selbstrettungsgerät		Général Allgemein	Visa Visum
	N Nr.	Précision manomètre Manometerdruck >270bar	Étanchéité appareil Dichtheitsprüfung <20 bar/min.	Avertisseur Warnrichtung 90 ± 10bar	N Nr.	Étanchéité appareil Dichtheitsprüfung <20bar/min.	N Nr.	Précision manomètre Manometerdruck >200bar	Moyen Mittel	
13.06.2015	13	✓	✓	✓	45	✓	*	*	✓	LC
13.06.2015	*	*	*	*	17	✓	*	*	✓	PH
14.06.2015	*	*	*	*	*	✓	15	✓	✓	GM
14.06.2015	16	✓	✓	✓	*	*	*	*	✓	ES

Les valeurs des contrôles dynamiques (effectué par le fournisseur) sont inscrites sur la feuille no 3, 23.

- **AVEC CONTRAT CANTONAL,**
 - o contrôle d'étanchéité (CE) après chaque utilisation
 - o contrôle d'étanchéité (CE) après 6 mois de stockage ou de non utilisation.
 - o Contrôle dynamique (CD) annuel selon contrat d'entretien cantonal (révision inclus)

Intervalles de contrôle et de révision du matériel de protection respiratoire AVEC UN CONTRAT CANTONAL							
Mesures	Après chaque usage	Tous les 3 mois	Tous les 6 mois	Une fois par année	Après 5 ans	Après 6 ans	Après 10 ans
Lavage et désinfection de tous les appareils PR, des autosauveteurs et des masques de fuite	X						
Contrôle d'étanchéité des appareils avec surpression	X						
Contrôle dynamique et révision inclus effectué par le fabricant.				X			
Contrôle d'étanchéité des masques et unités respiratoires en cas de non utilisation.			X				

- **SANS CONTRAT CANTONAL,**
 - o contrôle d'étanchéité (CE) après chaque utilisation
 - o contrôle annuel (CA) tous les 6 mois
 - o Révision tous les 6 ou 10 ans selon donnée du fournisseur.

Intervalles de contrôle et de révision du matériel de protection respiratoire SANS UN CONTRAT CANTONAL							
Mesures	Après chaque usage	Tous les 3 mois	Tous les 6 mois	Une fois par année	Après 5 ans	Après 6 ans	Après 10 ans
Lavage et désinfection de tous les appareils PR, des autosauveteurs et des masques de fuite	X						
Contrôle d'étanchéité des appareils avec surpression	X						
Contrôle annuel de tous les éléments et unités respiratoires			X				
Révision complète des respirateurs à air comprimé et des auto-sauveteurs ou selon indication du fabricant.						X	X

- **Autre intervalles,**
 - o Appareils de contrôle
 - o Bouteilles aciers et composites
 - o Cagoule de sauvetage

Autres intervalles de contrôle et de révision du matériel PR							
Mesures	Après chaque usage	Tous les 3 mois	Tous les 6 mois	Une fois par année	Après 5 ans	Après 6 ans	Après 10 ans
Etalonnage des appareils de contrôle						X	
Contrôle des bouteilles en acier							X
Contrôle des bouteilles en matériaux composites					X		
Révision ou remplacement des vannes des bouteilles							X
Révision des soupapes de limitation de débit							X
Contrôle des cagoules de sauvetage				X			

Cagoule de sauvetage

Les cagoules de sauvetage avec suppression doivent être contrôlées au minimum 1x par année selon protocole ci-dessous.

Protocole de contrôle pour cagoule de sauvetage

No:

No de bouteille:

Date mise en service:

Date	Contrôle visuel	Contrôle manomètre >200 bars	Contrôle temps de vidange > 15' /30'	Contrôle plombage	Remarques	Visa

Cette directive remplace celle de 2001 et est effective dès le 15 mars 2015.

OFFICE CANTONAL DU FEU

Le Chef d'office



Eric Senggen